Canton de LAVARDAC

MAIRIE DE POMPIEY
29, Route de Xaintrailles
47230 POMPIEY

Tel : 05.53.65.53.73
e . mail : commune@mairiepompiey.fr
Heures d'ouverture de la Mairie
Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- **Mardi** : 14H / 19H -- **Mercredi** : 14H / 18H -- **Jeudi** : 8H / 12H -14H / 18H -- **Vendredi** : 14H / 18H

Arrondissement de NÉRAC

PROCÉS-VERBAL N° 12

Extrait du Registre des Délibération du Conseil Municipal Du Mercredi 3 Décembre 2025

Nombre de Conseillers en Exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6
Pouvoirs : 0
Absents : 3

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Et le Trois du mois de Décembre
Le Conseil Municipal,
dûment convoqué en session ordinaire,
sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Date de la Convocation : le 28 Novembre 2025
Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, 1er Adjoint au Maire
Ouverture de Séance : 19h00
Présents : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire
M. ANTONIAZZI Jean-Claude, M. JANCOVEK David, Adjoints,
M. PASQUALI Éric, Mme SAUBOUA Isabelle, M. ZAIA René, Conseillers
Absents : M. LARRUE Ludovic, Mme RODRIGUEZ Sandra, Mme FLEURY Jocelyne
Excusés : //
Pouvoirs :
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération n° 032/2025 du 25 Novembre 2025 –

Objet : « Révision devis travaux logement école – Salle de bain et Chauffages »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblé la délibération 021/2025 du 26 juin 2025 définissant le choix des entreprises pour la rénovation du logement de l'école.
Monsieur Le Maire informe les membres présents que lors de la prise de cette délibération une erreur d'application de TVA a été commise par l'artisan. Il convient de valider les nouveaux devis présentés.
Monsieur Le Maire présente les devis rectifiés ;
Après consultation des documents mis à disposition,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
Décide :

De valider les devis présentés par l'entreprise LAZARTIGUES &FILS :

- **Réfection d'une salle de bain** pour un montant de **3 876,59 €**
- **Pompe à chaleur air/air** pour un montant de : **5 510,90 €**

Rappelle Que :
les travaux seront mandatés sur le programme d'investissement ouvert lors du vote du budget primitif 2025
Programme d'investissement n° 120 – Inventaire n° 114 – Logement école
Imputation comptable 213
Rappelle que le montant du loyer mensuel a été fixé à **600 €**
Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme
Le Maire, M. Jean-Pierre SUAREZ — Le Secrétaire de Séance M. ANTONIAZZI Jean-Claude

La délibération prise ce jour porte le n° de 032/2025 Observations des membres présents

M. SUAREZ Jean-Pierre, Maire	**M. ANTONIAZZI Jean-Claude** **Secrétaire de séance**